

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 823

21 avril 2010

### SOMMAIRE

<b>AdriaMedic S.A.</b> .....	<b>39496</b>	<b>First Data International Luxembourg V S.à</b>	
<b>All-Tremendous-Funds</b> .....	<b>39458</b>	<b>r.l.</b> .....	<b>39465</b>
<b>Asset Management Luxembourg (AML)</b>		<b>F-Med S.A.</b> .....	<b>39504</b>
<b>S.à r.l.</b> .....	<b>39482</b>	<b>FPM Funds</b> .....	<b>39459</b>
<b>Babcock &amp; Brown Retail Portfolio 2 S.à r.l.</b>		<b>Goodyear</b> .....	<b>39480</b>
.....	<b>39461</b>	<b>Grund Beteiligungen A.G.</b> .....	<b>39460</b>
<b>Bellarminus S.à r.l.</b> .....	<b>39480</b>	<b>Holdis S.à r.l.</b> .....	<b>39458</b>
<b>BGP Retail Portfolio 2 S.à r.l.</b> .....	<b>39461</b>	<b>Imgestworld S.A.</b> .....	<b>39463</b>
<b>BlackRock Operations (Luxembourg) S.à</b>		<b>Inter Ikea Holding S.A.</b> .....	<b>39460</b>
<b>r.l.</b> .....	<b>39504</b>	<b>Keiko S.A.</b> .....	<b>39459</b>
<b>Borncards S.à r.l.</b> .....	<b>39504</b>	<b>KI Energy S.à r.l.</b> .....	<b>39473</b>
<b>Centrum Poznan S.A.</b> .....	<b>39483</b>	<b>KIH Energy S.à r.l.</b> .....	<b>39473</b>
<b>Centrum Poznan S.à r.l.</b> .....	<b>39483</b>	<b>KOCKELMANN Gilles S.à r.l.</b> .....	<b>39482</b>
<b>Cercles des Jeunes Mertert-Wasserbillig</b>		<b>La Bosse Investment S.A.</b> .....	<b>39465</b>
<b>a.s.b.l.</b> .....	<b>39502</b>	<b>Leimmo S.à r.l.</b> .....	<b>39458</b>
<b>C.R.B. Holding S.A.</b> .....	<b>39473</b>	<b>Lux Inter-Solar S.à r.l.</b> .....	<b>39496</b>
<b>C.R.B. S.A., SPF</b> .....	<b>39473</b>	<b>MEIF II Germany Holdings S. à r.l.</b> .....	<b>39477</b>
<b>Crocusa Holding S.A.</b> .....	<b>39504</b>	<b>OUTOX International S.A.</b> .....	<b>39497</b>
<b>Crocusa Holding S.A.</b> .....	<b>39504</b>	<b>Pactasunt S.A.</b> .....	<b>39497</b>
<b>Diosis</b> .....	<b>39464</b>	<b>Procter &amp; Gamble Luxembourg Global S.à</b>	
<b>DML Holding S.A.</b> .....	<b>39466</b>	<b>r.l.</b> .....	<b>39460</b>
<b>DML S.A., SPF</b> .....	<b>39466</b>	<b>ProLogis European Holdings XI S.à r.l.</b> ...	<b>39477</b>
<b>Docu Group (Lux 1.5) S.à r.l.</b> .....	<b>39480</b>	<b>Semarket Certification Authority S.A.</b> ...	<b>39482</b>
<b>Docu Group (Lux 1) S.à r.l.</b> .....	<b>39477</b>	<b>SeMarket International S.A.</b> .....	<b>39496</b>
<b>Docu Group (Lux 3) S.à r.l.</b> .....	<b>39480</b>	<b>Sibafo Holding S.A.</b> .....	<b>39501</b>
<b>EPISO Office 9 S.à r.l.</b> .....	<b>39466</b>	<b>Société de la Bourse de Luxembourg</b> ....	<b>39460</b>
<b>Finesti S.A.</b> .....	<b>39460</b>	<b>Sparflex Diffusion et Participation Interna-</b>	
<b>First Data International Luxembourg II S.à</b>		<b>national (SDPI)</b> .....	<b>39458</b>
<b>r.l.</b> .....	<b>39464</b>	<b>STM Citadel S.A.</b> .....	<b>39501</b>
<b>First Data International Luxembourg IV</b>		<b>The "B" Partners S.A.</b> .....	<b>39481</b>
<b>S.à r.l.</b> .....	<b>39464</b>	<b>Tradboat S.A.</b> .....	<b>39458</b>
<b>First Data International Luxembourg S.à</b>		<b>Transgasindustry S.à r.l.</b> .....	<b>39459</b>
<b>r.l.</b> .....	<b>39465</b>	<b>Transgasindustry S.à r.l.</b> .....	<b>39459</b>
<b>First Data International Luxembourg S.à</b>			
<b>r.l.</b> .....	<b>39465</b>		
<b>First Data International Luxembourg V S.à</b>			
<b>r.l.</b> .....	<b>39464</b>		

**Holdis S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 124.382.

Les comptes annuels au 30 novembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Michel SOUTIRAN.

Référence de publication: 2010038953/10.

(100037784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

---

**Sparflex Diffusion et Participation International (SDPI), Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 68.761.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Michel SOUTIRAN.

Référence de publication: 2010038952/10.

(100037787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

---

**Leimmo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 124.083.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Michel SOUTIRAN.

Référence de publication: 2010038955/10.

(100037779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

---

**Tradboat S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 116.948.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Michel SOUTIRAN.

Référence de publication: 2010038954/10.

(100037781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

---

**All-Tremendous-Funds, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 139.306.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 7 décembre 2009*

L'assemblée générale annuelle des actionnaires renouvelle, jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en décembre 2010, les mandats de Messieurs Lionel COUPE (président), Alexandre CEGARRA et Eric VERLEYEN aux fonctions d'administrateurs.

Société Générale Securities Services Luxembourg

Corporate and Domiciliary Agent

MJ. FERNANDES / Signature

Référence de publication: 2010038140/14.

(100037013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

---

**FPM Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 80.070.

*Auszug aus dem Beschluss des Verwaltungsrates zum 1. Januar 2010*

Der Verwaltungsrat beschließt folgende Änderung im Verwaltungsrat: Mit Wirkung zum 1. Januar 2010 ist Herr Jochen Wiesbach aus dem Verwaltungsrat ausgeschieden.

Mit Wirkung zum 1. Januar 2010 ist Herr Michael Koschatzki für Herrn Jochen Wiesbach in den Verwaltungsrat aufgenommen worden.

Damit setzt sich der Verwaltungsrat ab dem 1. Januar 2010 bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2010 wie folgt zusammen:

- Doris Marx (Vorsitzende)  
(2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg)
- Manfred Piontko  
(11, Freiherr-vom-Stein-Straße, D-60323 Frankfurt am Main)
- Thomas Seppi  
(11, Freiherr-vom-Stein-Straße, D-60323 Frankfurt am Main)
- Michael Koschatzki  
(Mainzer Landstraße 178-190, D-60327 Frankfurt am Main)

DWS Investment S.A. (Verwaltungsgesellschaft)  
Andrea A. Schwaab / Klaus Frank

Référence de publication: 2010038096/24.

(100037455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

**Keiko S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 114.583.

J'ai le regret de vous informer que je renonce par la présente à mes fonctions d'Administrateur dans votre société, avec effet immédiat.

Le 19 juin 2009.

R. MONTESI.

Référence de publication: 2010038139/10.

(100037035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

**Transgasindustry S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.  
R.C.S. Luxembourg B 120.772.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010038123/10.

(100037566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

**Transgasindustry S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.  
R.C.S. Luxembourg B 120.772.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010038124/10.

(100037562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

**Société de la Bourse de Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 6.222.

Le bilan au 31 décembre 2008 en IFRS a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2010.  
MAURICE BAUER  
*Sous-directeur*

Référence de publication: 2010038107/12.

(100037225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

---

**Finesti S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 50.864.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2010.  
MAURICE BAUER  
*Sous - directeur*

Référence de publication: 2010038108/12.

(100037216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

---

**Procter & Gamble Luxembourg Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 108.875.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Belvaux, le 16 mars 2010.

Référence de publication: 2010038753/10.

(100037833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

---

**Inter Ikea Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 38.952.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 16 mars 2010.

Référence de publication: 2010038769/10.

(100038118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

---

**Grund Beteiligungen A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.  
R.C.S. Luxembourg B 143.920.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 16 mars 2010.

Référence de publication: 2010038771/10.

(100037891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

---

**BGP Retail Portfolio 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Babcock & Brown Retail Portfolio 2 S.à r.l.).**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.  
R.C.S. Luxembourg B 119.930.

In the year two thousand and ten, on the first day of March.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BGP Investment S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 97795, holder of 500 (five hundred) shares of the Company,

hereby represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally at 3, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on 19 February 2010.

Said proxy after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearer is the sole shareholder of Babcock & Brown Retail Portfolio 2 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 119930, incorporated pursuant to a deed of Maître Andre-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on 25 September 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 2141 on 16 November 2006 (the Company).

II. That the 500 (five hundred) shares of the Company having a par value of EUR 25 (twenty five euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

III. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices.
2. To change the name of the Company from "Babcock & Brown Retail Portfolio 2 S.à r.l." into "BGP Retail Portfolio 2 S.à r.l."
3. Subsequent amendment of article 1 of the Articles of Association in order to reflect the name change adopted under item 2.
4. Miscellaneous.

IV. That the Meeting has taken the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the partners represented considering them as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to change the name of the Company from "Babcock & Brown Retail Portfolio 2 S.à r.l." into "BGP Retail Portfolio 2 S.à r.l."

*Third resolution*

The Meeting resolves to amend subsequently the article 1 of the Articles of Association so as to reflect the taken decision under the second resolution, which shall read as follows:

" **Art. 1. Name.** "There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name BGP Retail Portfolio 2 S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

*Expenses*

All the expenses and remunerations which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 900.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française de texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le premier mars.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

BGP Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97795, propriétaire de 500 (cinq cents) parts sociales de la Société,

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement au 3, rue Nicolas Welter à L-2740 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 19 février 2010.

La dite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom du partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurent annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie, représentée tel que décrit ci-dessus, est requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. La comparante est le seul associé de Babcock & Brown Retail Portfolio 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119930, constituée suivant un acte de Maître Andre-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg du 25 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 2141 le 16 novembre 2006 (la Société).

II. que les 500 (cinq cents) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euro) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'agenda reproduit ci-dessus;

III. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation
2. Changer le nom de la Société de "Babcock & Brown Retail Portfolio 2 S.à r.l." en "BGP Retail Portfolio 2 S.à r.l."
3. Modification subséquente de l'article 1 des Statuts afin de refléter le changement du nom spécifiée au point 2.
4. Divers.

IV. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'entière du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué en avance.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de changer le nom de la Société de "Babcock & Brown Retail Portfolio 2 S.à r.l." en "BGP Retail Portfolio 2 S.à r.l."

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de modifier en conséquence l'article 1 des Statuts de la Société afin de refléter la présente décision, qui aura la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination BGP Retail Portfolio 2 S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

*Frais*

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 900,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M.MAYER, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 05 mars 2010. Relation: LAC/2010/10042. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 10 mars 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010039217/113.

(100038950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

### **Imgestworld S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 115.168.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt-sept janvier.

Pardevant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

#### A COMPARU:

La société "IMGESTIM DEVELOPMENT LTD", ayant son siège social dans les Iles Vierges Britanniques, immatriculée auprès du Registrar of Corporate Affairs of the British Virgin Islands, sous le numéro 1016812,

ici représentée par Monsieur Vincent LA MENDOLA, prénommé,

en vertu d'une procuration générale donnée le 26 janvier 2010.

laquelle, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera en copie annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

que la société "IMGESTWORLD S.A.", inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 115168, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 64, avenue de Liberté, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, alors de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 24 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1103 du 7 juin 2006;

que le capital social de la société anonyme "IMGESTWORLD S.A." s'élève actuellement à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000,00) représenté par CENT (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (€ 310,00) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées;

que la société "IMGESTIM DEVELOPMENT LTD", prénommée, étant devenue seule propriétaire des actions dont s'agit, a décidé de procéder à la dissolution et la liquidation de la société anonyme "IMGESTWORLD S.A.", celle-ci ayant cessé toute activité;

que la société "IMGESTIM DEVELOPMENT LTD", agissant en sa qualité d'associée unique et de liquidateur de la société anonyme "IMGESTWORLD S.A.", déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés,
- que tous les actifs réalisés ou non réalisés, sont devenus la propriété de l'associée unique;
- que tous les passifs connus de la société, vis-à-vis des tiers, ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés,
- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer;

de sorte que la liquidation de la société anonyme "IMGESTWORLD S.A." est à considérer comme faite et clôturée;

que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années au siège social à L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante du comparant, connue du notaire par nom, qualité et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. LA MENDOLA, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 27 janvier 2010. Relation: MER/2010/200. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations



Mersch, le 19 février 2010.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2010038322/49.

(100037453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

---

**First Data International Luxembourg V S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 146.605.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 1<sup>er</sup> décembre 2009, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 29 décembre 2009.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2010037879/13.

(100037108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

---

**First Data International Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.175.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 1<sup>er</sup> décembre 2009, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 31 décembre 2009.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2010037880/13.

(100037105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

---

**First Data International Luxembourg IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.660.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 1<sup>er</sup> décembre 2009, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 31 décembre 2009.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2010037881/13.

(100037102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

---

**Diosis, Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 86.401.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 20 février 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 896 du 12 juin 2002.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été enregistré et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 15 mars 2010.

DIOSIS  
Société anonyme  
Signature

Référence de publication: 2010038069/15.

(100037534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

---

**First Data International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 111.072.

---

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 1<sup>er</sup> décembre 2009, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 29 décembre 2009.

Francis KESSELER  
Notaire

Référence de publication: 2010037882/13.

(100037100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

---

**First Data International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 111.072.

---

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 1<sup>er</sup> décembre 2009, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 29 décembre 2009.

Francis KESSELER  
Notaire

Référence de publication: 2010037883/13.

(100037096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

---

**La Bosse Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R.C.S. Luxembourg B 138.474.

---

Il résulte qu'en date du 8 mars 2010, les trois administrateurs DIRECTOR S.à r.l., MANAGEMENT S.à r.l. et MANAGER S.à r.l. ont démissionné de leur mandat avec effet immédiat.

Il résulte qu'en date du 8 mars 2010, le commissaire aux comptes Luxfiducia S.à r.l. a démissionné de son mandat avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.  
16, rue de Nassau, L2213 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2010038156/15.

(100037221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

---

**First Data International Luxembourg V S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 146.605.

---

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 1<sup>er</sup> décembre 2009, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 29 décembre 2009.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2010037884/13.

(100037091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

**DML S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. DML Holding S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 36.021.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 8 décembre 2009, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 5 janvier 2010.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2010037885/14.

(100037084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

**EPISO Office 9 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 151.829.

STATUTES

In the year two thousand ten, on the fourth of March.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

"EPISO Luxembourg Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée existing under the laws of Luxembourg, and having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under the number B 138.590;

hereby represented by Regis Galiotto, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" (limited liability partnership company), which it declares to incorporate.

ARTICLES OF INCORPORATION:

**Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability partnership company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, of September 18<sup>th</sup>, 1933 on "sociétés à responsabilité limitée", as amended, and more particularly the law of December 28<sup>th</sup>, 1992 about unipersonal companies.

At any moment, the sole partner may join with one or more joint partners and, in the same way, the following partners may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole partner, he exercises the powers devolved to the General Meeting of partners.

**Art. 2.** The Company is incorporated under the name of "EPISO Office 9 S.à.r.l."

**Art. 3.** The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31<sup>st</sup>, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of the Company's purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

**Art. 5.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

**Art. 7.** The creditors, representatives, parties entitled or heirs of any partner are neither allowed, under any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. Such parties must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

### Capital - Units

**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 12.500,- (twelve thousand and five hundred euros) represented by 500 (five hundred) units of EUR 25,- (twenty-five euros) each.

**Art. 9.** Each unit confers an identical voting right at the time of decisions taking.

**Art. 10.** The units may only be transferred, as applicable on a valuation day (hereafter referred to as "Valuation Day" and being, for the purposes of this clause, the last day that banks are open for business in London of each calendar month), provided that, for the avoidance of doubt, the entering into by the partners of an agreement on a date other than a Valuation Day providing for such transfer to occur on a Valuation Day shall not be in breach of such restriction and provided further that (a) such restriction shall not apply where the Company holds less than four real estate assets directly or indirectly and (b) such restriction shall not apply to any transfer resulting from the enforcement of security by a creditor of the Company or a creditor of the partner in the Company. The Company shall determine and notify to the partner of its equity gains (Aktiengewinn) on any Valuation Day.

Only partners that are institutional investors (being investors that are not natural persons) shall be allowed to invest, hold or be the beneficial owner of a unit in the Company.

Partnerships shall not be allowed to invest, hold or be the beneficial owner of a unit in the Company, unless the Company confirms in writing that it does not object to such participation of a partnership.

There shall be no more than 30 institutional investors (being investors that are not natural persons) investing, holding or being the beneficial owner of a unit in the Company at any one time.

Units may not be transferred inter vivos to non-partners unless partners representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the coordinate law on trading companies.

The units are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

### Management

**Art. 11.** The Company is managed by at least three managers, appointed by the partners with or without limitation of their period of office. The managers will constitute a board of managers which will be constituted by one manager of category A (the "A Manager") and two or more managers of category B (the "B Manager") (The A Manager and the B Managers are collectively referred to herein as "Managers"). The Managers need not to be partners. The Managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles to the general meeting of partners fall within the competence of the Managers, or in case of plurality of Managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its A Manager or by the joint signature of any two B Managers.

The Managers may sub-delegate their powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The Managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The boards of managers will be validly held provided that the majority of Managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the Managers present or represented.

The powers and remunerations of any Managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first Managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 12.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a proxy-holder he is only responsible for the execution of his mandate.

**Art. 13.** Managers decisions are taken by meeting of the board of managers. Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the manager s meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopy, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

#### Partners decisions

**Art. 14.** Partners' decisions are taken by partners' meetings. However the holding of meetings is not compulsory as long as the partner's number is less than twenty-five.

In such case the management can decide that each partner shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or facsimile.

**Art. 15.** Resolutions are validly adopted when taken by partners representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the partners are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting partners whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment to the articles of association must be taken by a majority vote of partners representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of Section XII of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

#### Financial year - Balance sheet

**Art. 16.** The Company's financial year begins on January 1<sup>st</sup> and closes on December 31<sup>st</sup>.

**Art. 17.** Each year, as of the 31<sup>st</sup> of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the manager(s) to the company.

At the same time the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of partners together with the balance sheet.

**Art. 18.** Each partner may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the partners, which may be distributed to the partners pro-rata (in accordance with their respective participations in the share capital of the Company) unless otherwise provided in an agreement among the partners to be entered into from time to time.

However, the partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

The partners may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not

exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

### **Winding-up - Liquidation**

**Art. 20.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the partners proportionally to their participation in the corporate capital of the Company.

**Art. 21.** For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the partners refer to the existing laws.

#### *Transitory measures*

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31<sup>st</sup>, 2010.

#### *Subscription - Payment*

All the 500 (five hundred) units representing the capital have been entirely subscribed by EPISO Luxembourg Holding S.a r.l., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12.500.- (twelve thousand five hundred euros) is as now at the disposal of the Company, EPISO Office 9 S.à.r.l., proof of which has been duly given to the notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

#### *Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as A Manager:

Mr Yves BARTHEL, residing professionally at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

2) Are appointed as B Managers:

a) Mr Jean-Philippe FIORUCCI, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

b) Mr. Bruno BAGNOULS, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

All acts binding the Company must be signed by either one A Manager acting individually or by two B Managers acting jointly or by an officer duly authorized by the A Manager or two B Managers.

3) The Company shall have its registered office in 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

### **Traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille dix, le quatre mars.

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

EPISO Luxembourg Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, et ayant son siège social au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce du Luxembourg sous le numéro B138590;

ici représentée par Regis Galiotto, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le comparant prédésigné a requis le notaire soussigné de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il a arrêté comme suit:

## STATUTS

**Nom - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, et plus particulièrement la loi du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles.

A tout moment, l'associé unique peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

**Art. 2.** La Société prend la dénomination de "EPISO Office 9 S.à.r.l."

**Art. 3.** La Société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur; l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par voie de décision prise par une assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des Statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

L'adresse du siège social pourra être transférée à l'intérieur de la commune par décision du conseil de gérance.

La Société pourra avoir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à interférer dans les activités normales de la Société au siège social, ou dans la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes situées à l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert du siège social, restera une société de droit luxembourgeois. De telles mesures provisoires seront prises et notifiées à toute personne intéressée par la gérance de la Société.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, la suspension des droits civils, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers de tout associé ne pourront, en aucune circonstance, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes d'administration de la Société. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

**Capital - Parts sociales**

**Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) divisé en 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors des prises de décisions.

**Art. 10.** Les parts sociales ne sont cessibles par le(s) associé(s) que chaque date d'évaluation (ci-après la "Date d'Evaluation" et étant, pour les besoins de cette clause, le dernier jour ouvrable pour les banques à Londres de chaque mois calendrier), pourvu que l'entrée par le(s) associé(s) dans un contrat de cession de parts sociales à une date autre que la Date d'Evaluation prévoyant une cession de parts sociales à une Date d'Evaluation ne constitue pas un non-respect des présentes restrictions, et pourvu que (a) de telles restrictions ne soient pas applicables dans le cas où la Société détient moins de quatre actifs immobiliers directement ou indirectement, et (b) de telle restrictions ne soient pas applicables à une cession résultant d'un recouvrement d'une sûreté par un créancier de la Société ou un créancier de(s) associés de la Société. La Société devra déterminer et communiquer à l'associé ses profits (Aktiengewinn) à chaque Date d'Evaluation.

Seuls des investisseurs institutionnels (étant des investisseurs autres que des personnes physiques) sont permis d'investir, détenir ou être bénéficiaires économiques d'une part sociale de la Société.



Des sociétés en commandite ne sont pas permises d'investir, détenir ou être bénéficiaires économiques d'une part sociale de la Société, sauf si la Société confirme par écrit qu'elle n'a aucune objection à une telle participation par une société en commandite.

A tout moment, il ne peut y avoir plus de 30 investisseurs institutionnels (étant des investisseurs autres que des personnes physiques), investissant, détenant ou étant bénéficiaires économiques d'une part sociale de la Société.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

### Gérance

**Art. 11.** La Société est administrée par au moins trois gérants, nommés par les associés avec ou sans limitation de la durée de leur mandat. Les gérants constituent un conseil de gérance formé d'un gérant de catégorie A ("Gérant A") et au moins deux gérants de catégorie B ("Gérants B") (Le Gérant A et les Gérants B sont ci-après désignés en tant que "Gérants"). Les Gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les Gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, les Gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer en toutes circonstances et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature de son Gérant A ou par la signature conjointe de deux Gérants B.

Le conseil de gérance, peut subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des Gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des Gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des Gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers Gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 12.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 13.** Les décisions des Gérants sont prises en réunion du conseil de gérance. Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les Gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie de circulaire, transmises par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

### Décisions des associés

**Art. 14.** Les décisions des associés sont prises en assemblées générales. Toutefois la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire tant que le nombre d'associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas la gérance peut décider que chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées par écrit, transmise par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

**Art. 15.** Les résolutions sont valablement adoptées pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés sont immédiatement convoqués par lettre recommandée à une seconde assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.



### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 16.** L'exercice social commence le premier jour de janvier et se termine le dernier jour de décembre.

**Art. 17.** Chaque année avec effet au 31 décembre, la gérance établit le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, et le compte de profits et pertes ainsi qu'une annexe contenant en résumé tous ses engagements ainsi que les dettes des gérants et associés envers la Société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés au pro rata de leur participation respective au capital de la Société à moins qu'un accord entre les associés n'en dispose autrement.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, désignés par l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation dans le capital social de la Société.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

#### *Libération - Apport*

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant le capital ont été entièrement souscrites par EPISO Luxembourg Holding S.à r.l., prénommée, et intégralement libérées en espèces, de sorte que le montant de EUR 12,500.- (douze mille cinq cents euros) est à partir de maintenant à disposition de la Société, EPISO Office 9 S.à.r.l., la preuve en ayant été dûment apportée au notaire instrumentant.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé Gérant A:

M. Yves BARTHELS, demeurant professionnellement au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

2) Sont nommés Gérants B:

a) M. Jean-Philippe FIORUCCI, demeurant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

b) M. Bruno BAGNOULS, demeurant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

La Société sera engagée par la seule signature de son Gérant A ou par la signature conjointe de deux Gérants B, ou par la signature d'un agent dûment autorisé par un gérant A ou deux gérants B.

3) Le siège social de la Société est établi à L-2520 Luxembourg, 5, Allée Scheffer.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 10 mars 2010. Relation: LAC/2010/10634. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010038380/364.

(100038042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

**C.R.B. S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. C.R.B. Holding S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 44.445.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 8 décembre 2009, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 5 janvier 2010.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2010037886/14.

(100037078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

**KI Energy S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. KIH Energy S.à.r.l.).**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 100.856.

Im Jahre zweitausend und zehn, am sechzehnten Februar,

vor dem unterzeichneten Notar Francis KESSELER, mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette (Großherzogtum Luxemburg),

sind erschienen:

1) Die Aktiengesellschaft polnischen Rechts Kulczyk Holding S.A., mit Sitz in Polen, ul. Krucza 24/26, P-00-526 Warszawa, Polen, eingetragen im „National Court Register“ unter der Nummer KRS 147322,

2) Die Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts Kulczyk Investments S.A., mit Sitz in L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 126.198,

beide hier vertreten durch Frau Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, Privatbeamtin, beruflich wohnhaft in L-4030 Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard,

auf Grund von privatschriftlichen Vollmachten, ausgestellt am 3. Februar 2010, welche gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleiben.

Die Komparenten, vertreten wie oben erwähnt, haben den unterzeichneten Notar ersucht Folgendes zu beurkunden:

- die Komparenten sind die beiden einzigen Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung KIH Energy S.à r.l., mit Sitz in L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 100.856 (die „Gesellschaft“), sind und somit das gesamte Gesellschaftskapital vertreten.

- Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen am 7. Mai 2004 durch Notar Gerard LECUIT mit Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht im Memorial C Nummer 723 vom 14. Juli 2004.

- Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert gemäß Urkunde des unterzeichnenden Notars, aufgenommen am 6. August 2008, veröffentlicht im Memorial C Nummer 2267 vom 16. September 2008.

- Das Gesellschaftskapital ist auf vierhundertzweiundzwanzigtausendfünfhundert Euro (422.500,- EUR) festgesetzt, eingeteilt in vierhundertzweiundzwanzigtausendfünfhundert (422.500) Anteile mit einem Nennwert von je einem Euro (1,- EUR).

- Die Tagesordnung der außerordentlichen Generalversammlung der Anteilhaber der Gesellschaft lautet wie folgt:

*Tagesordnung*

1. Verzicht auf das Einberufungsrecht;
2. Änderung von Artikel 4 der Satzung der Gesellschaft durch Änderung des Namens der Gesellschaft von KIH Energy S.à r.l. in KI Energy S.à r.l.;
3. Änderung von Artikel 11 der Satzung der Gesellschaft; und
4. Verschiedenes.

Nach Genehmigung der vorstehenden Ausführungen durch die Anteilshaber der Gesellschaft wurden die folgenden Beschlüsse einstimmig gefasst:

*Erster Beschluss*

Es wird beschlossen, dass die Anteilshaber auf ihr Recht auf vorherige Einberufung zu der aktuellen Generalversammlung verzichten, dass sie bestätigen, über die Tagesordnung ausreichend informiert zu sein, dass sie sich für rechtskräftig einberufen befinden, und dass sie daher ihre Zustimmung dazu erteilen, über alle Tagesordnungspunkte zu beraten und abzustimmen. Es wird ferner beschlossen, dass alle relevanten Unterlagen den Anteilshabern ausreichend lange zur Verfügung gestellt wurden, so dass sie jedes Dokument sorgfältig prüfen konnten.

*Zweiter Beschluss*

Es wurde beschlossen, die Gesellschaftsbezeichnung KI Energy S.à r.l. anzunehmen und dementsprechend Artikel 4 der Satzung wie folgt abzuändern:

„ **Art. 4.** Die Gesellschaft nimmt die Bezeichnung KI Energy S.à r.l. an.“

*Dritter Beschluss*

Es wurde beschlossen Artikel 11 der Satzung wie folgt abzuändern:

„ **Art. 11.** Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern geleitet. Wenn mehrere Geschäftsführer ernannt wurden, bilden sie einen Verwaltungsrat, der aus einem oder mehreren Geschäftsführern der Klasse A besteht sowie aus einem oder mehreren Geschäftsführern der Klasse B. Der bzw. die Geschäftsführer müssen keine Anteilshaber der Gesellschaft sein.

Der bzw. die Geschäftsführer werden durch einen Beschluss der Generalversammlung der Anteilshaber, der durch einfache Mehrheit der abgegebenen Stimmen oder (gegebenenfalls) vom einzigen Anteilshaber gefasst wurde, als Geschäftsführer der Klasse A oder Geschäftsführer der Klasse B ernannt und bestimmt. Die Vergütung des (der) Geschäftsführer(s) kann durch einen nach den gleichen Mehrheitsregeln gefassten Beschluss geändert werden.

Das Amt eines Geschäftsführers wird geräumt, wenn:

- er sein Amt durch Benachrichtigung der Gesellschaft niederlegt; oder
- er kraft einer gesetzlichen Bestimmung aufhört oder es ihm untersagt wird, Geschäftsführer zu sein, oder er von diesem Amt gesetzlich ausgeschlossen wird;
- er Konkurs anmeldet oder ganz allgemein mit seinen Gläubigern einen Vergleich oder eine entsprechende Abrede schließt; oder

die Generalversammlung der Anteilshaber oder (gegebenenfalls) der einzige Anteilshaber einen Geschäftsführer entlässt und ersetzt, was diese jederzeit und ad nutum tun können. Alle nicht ausdrücklich per Gesetz oder Satzung der Generalversammlung der Anteilshaber oder (gegebenenfalls) dem einzigen Anteilshaber vorbehaltenen Befugnisse fallen in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrats.

Bei Geschäften mit Dritten verfügt der Verwaltungsrat über alle Befugnisse, um unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln und alle Handlungen und Tätigkeiten in einer mit dem Zweck der Gesellschaft vereinbaren Weise durchzuführen und zu genehmigen, vorausgesetzt, dass die Bestimmungen dieser Satzung eingehalten wurden.

Die Gesellschaft bindet sich unter allen Umständen durch die Unterschrift des einzigen Geschäftsführers oder, wenn mehr als ein Geschäftsführer vorhanden ist, durch die alleinige Unterschrift eines der Geschäftsführer, vorausgesetzt jedoch, dass die Gesellschaft für den Fall, dass die Generalversammlung der Anteilshaber oder (gegebenenfalls) des einzigen Anteilshabers verschiedene Klassen von Geschäftsführern (nämlich Geschäftsführer der Klasse A und Geschäftsführer der Klasse B) ernannt hat, nur durch die gemeinsame Unterschrift eines Geschäftsführers der Klasse A und eines Geschäftsführers der Klasse B rechtskräftig gebunden sein wird.

Der Verwaltungsrat kann von Zeit zu Zeit seine Befugnisse für bestimmte Aufgaben einem oder mehreren Adhoc-Bevollmächtigten im Unterauftrag übertragen, die keine Anteilshaber oder Geschäftsführer der Gesellschaft sein müssen.

Der Verwaltungsrat legt die Befugnisse, die Pflichten und (gegebenenfalls) die Vergütung seines (seiner) Bevollmächtigten fest sowie die Dauer des Vertretungszeitraums und alle sonstigen relevanten Bedingungen für seine (ihre) Vertretung.

Die Sitzungen des Verwaltungsrats werden vom Vorsitzenden oder von zwei beliebigen Mitgliedern des Verwaltungsrats einberufen.

Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Ist der Vorsitzende an der persönlichen Teilnahme verhindert, wird sein Platz von einem der bei der Sitzung anwesenden Mitglieder des Verwaltungsrats eingenommen, dem diese Aufgabe vom Verwaltungsrat zugewiesen wurde.

Der Verwaltungsrat kann nur rechtskräftig beraten und Beschlüsse fassen, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, einschließlich mindestens eines Geschäftsführers der Klasse A und eines Geschäftsführers der Klasse B, die auf einer Sitzung des Verwaltungsrats anwesend oder vertreten sind.

Vollmachten sind unter den Mitgliedern des Verwaltungsrats zulässig, ein Mitglied des Verwaltungsrats kann mehr als einen seiner Kollegen vertreten.

Jeder Geschäftsführer kann an einer Sitzung des Verwaltungsrats per Telefonkonferenz oder durch andere ähnliche Kommunikationsmittel teilnehmen, die es allen Sitzungsteilnehmern ermöglichen, sich untereinander akustisch zu verständigen. Die Teilnahme an einer Sitzung über diese Kommunikationsmittel ist gleichbedeutend mit einer persönlichen Teilnahme an einer solchen Sitzung.

Der Verwaltungsrat kann Beschlüsse per Rundschreiben übermitteln, wenn er seine Zustimmung in Schriftform telegrafisch, per Telegramm, Telefax oder Faksimile oder anderen ähnlichen, schriftlich zu bestätigenden Kommunikationsmitteln erteilt. Alle zusammengekommen bilden das Protokoll, mit dem die Beschlussfassung belegt wird."

Die vorliegende Urkunde ist auf Deutsch verfasst, dieser deutschen Fassung folgt eine englische Übersetzung. Im Falle einer Abweichung zwischen der deutschen und der englischen Fassung hat die deutsche Fassung Vorrang.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Esch-sur-Alzette, am Datum wie eingangs erwähnt. Nachdem vorliegende Urkunde dem Bevollmächtigten der erschienenen Personen vorgelesen wurde und diese Personen dem Notar durch Vornamen, Namen, Zivilstand und Wohnort bekannt sind, hat deren Bevollmächtigter mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

#### **Folgt die englische Übersetzung des vorhergehenden Textes:**

In the year two thousand and ten, on the sixteenth of February.

Before Us, Me Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

There appeared:

1. Kulczyk Holding S.A., a public limited company validly organised and existing under the laws of Poland, having its registered office at ul. Krucza 24/26, 00-526 Warsaw, Poland, entered into the register of entrepreneurs of the National Court Register under KRS number 147322,

2. Kulczyk Investments S.A., a public limited company validly organised and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 126.198,

All here represented by Ms. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, residing professionally in L-4030 Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of two proxies given on February 3<sup>rd</sup>, 2010.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state that:

- The appearing parties are the sole shareholders of the private limited liability company KIH Energy S.à.r.l. a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 100.856, incorporated by deed of notary Me Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on May 7<sup>th</sup>, 2004, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, under number 723 dated the July 14<sup>th</sup>, 2004. The Company's by-laws have been amended last time by deed of August 6<sup>th</sup>, 2008 before the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 2267, dated the September 16<sup>th</sup>, 2008,

- The Company's corporate capital is set at Euro 422.500.- (four hundred twenty two thousand and five hundred Euro), represented by 422.500.- (four hundred twenty two thousand and five hundred) shares with a par value of Euro 1,- (one Euro) each.

- The agenda of the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company is worded as follows:

#### *Agenda*

1. Waiving of notice right;
2. Amendment of article 4 of the articles of association of the Company, by changing the Company's name from KIH Energy S.à r.l. to KI Energy S.à r.l.;
3. Amendment of article 11 of the articles of association of the Company; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the shareholders of the Company, the following resolutions have been unanimously taken:

*First resolution*

It is resolved that the shareholders waive their right to the prior notice of the current meeting; acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the relevant documentation has been put at the disposal of the shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

*Second resolution*

It is resolved to change the corporate name of the Company into KI Energy S.ar.l. and to amend article 4 of the articles of association accordingly so as to read as follows:

" **Art. 4.** The company adopts the name KI Energy S.àr.l."

*Third resolution*

It is resolved to amend article 11 of the Company's articles of association so as to read as follows:

" **Art. 11.** The Company is administered by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one or several class A manager(s) and by one or several class B manager(s). The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and designated as class A manager or class B manager, and their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The office of a manager shall be vacated if:

- he resigns his office by notice to the Company, or
- he ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a manager,
- he becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or

At any time and ad nutum, the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

In dealing with third parties, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided that the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the single signature of one of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

The board of managers may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

The meetings of the board of managers are convened by the chairman or by any two members of the board of managers.

The board of managers chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the members of the board of managers present at the meeting designated to that effect by the board.

The board of managers can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, including at least one class A manager and one class B manager, are present or represented at a meeting of the board of managers. Proxies between members of the board of managers being permitted, a member of the board of managers can represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telefax or facsimile, or any other similar means of communication to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The present deed is worded in German, followed by an English version; at the request of the appearing parties and in case of divergences between the English and German texts, the German version shall prevail.

Whereof, the present deed is drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, known to the notary by her surname, given name, civil status and residence, the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 février 2010. Relation: EAC/2010/2035. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Nathalie Boiça.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010038540/202.

(100037754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

---

**MEIF II Germany Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 120.961.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 3 décembre 2009, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 31 décembre 2009.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2010037887/13.

(100037075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

---

**Docu Group (Lux 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 101.454.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 14 décembre 2009, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 13 janvier 2010.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2010037888/13.

(100037066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

---

**ProLogis European Holdings XI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.226.

In the year two thousand and ten, on the eighth day of February

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

ProLogis European Holdings X S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 132.591,

here represented by ProLogis Directorship S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 76.630, as manager of the undersigned, itself represented by its manager Mr. Gerrit Jan Meerkerk, residing professionally in Luxembourg.

Such appearing party, represented as above stated, is the sole shareholder of ProLogis European Holdings XI S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 132.226, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, on 29 August 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2493 on 3 November 2007. The articles of incorporation of the Company were last amended pursuant to a deed of Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, on 25 June 2008 which has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2079 on 27 August 2008.



The appearing party, representing the entire share capital of ProLogis European Holdings XI S.à r.l., prenamed, considers the following agenda:

*Agenda*

- 1) Increase of the Company's share capital by contribution in kind;
- 2) Subsequent amendment of Article 6 of the articles of incorporation of the Company;
- 3) Miscellaneous.

The appearing party, represented as above stated, declares that it had due knowledge of the above agenda as well as of any information in relation thereto prior to the present meeting, any notice requirements having thus been waived.

The appearing party, represented as above stated, further requests the notary to enact the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) so as to raise it from its current amount of six million forty-one thousand three hundred and fifty Euros (EUR 6,041,350.-) up to six million fifty-three thousand eight hundred fifty Euros (EUR 6,053,850.-) by issuing five hundred (500) shares without designation of a nominal value.

*Subscription and Payment*

The sole shareholder, represented as above stated, declares to subscribe for and fully pay up all the five hundred (500) new shares of the Company for a global consideration of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) in exchange for a contribution in kind consisting of five-hundred (500) shares (the "Shares") of ProLogis European Holdings XX S.à r.l. a société à responsabilité limitée with its registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 138.318.

The proof of the existence and of the value of the Shares has been produced to the undersigned notary.

*Second resolution*

As a consequence of such capital increase, the sole shareholder resolves to amend article 6 of the articles of incorporation of the Company so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at six million fifty-three thousand eight hundred fifty Euros (EUR 6,053,850.-) represented by two hundred forty-two thousand one hundred fifty-four (242,154) shares without designation of a nominal value."

The remainder of Article 6 as well as the other articles of the articles of incorporation remain unchanged.

*Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 1,200,-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing parties, they signed the present deed together with the notary.

**Suit la traduction en français du texte qui précède.**

L'an deux mille dix, le huit février

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU**

ProLogis European Holdings X S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.591,

ici représentée par ProLogis Directorship S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 76.630, agissant en sa qualité de gérant de la comparante, elle-même représentée par son gérant Monsieur Gerrit-Jan Meerkerk, résidant professionnellement à Luxembourg.

La comparante, dûment représentée comme dit ci-avant, est l'associée unique de ProLogis European Holdings XI S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.226, (la "Société"), constituée conformément à un acte de Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 août 2007, publié au



Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2493 du 3 novembre 2007. Les statuts de la Société ont été pour la dernière fois modifiés par un acte reçu par Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2079 du 27 août 2008.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social de ProLogis European Holdings XI S.à r.l., pré-désignée, considère l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société par apport autre qu'en numéraire;
2. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société;
3. Divers.

La comparante, représentée comme ci-avant indiqué, déclare avoir été dûment informée de l'ordre du jour ci-dessus et avoir pris connaissance de toute information y relative avant la présente réunion, il a donc pu être fait abstraction des formalités de convocation.

Puis la comparante, représentée comme indiqué ci-avant, requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

#### *Première résolution*

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) pour le porter de son montant actuel de six millions quarante et un mille trois cent cinquante euros (EUR 6.041.350,-), à six millions cinquante-trois mille huit cent cinquante euros (EUR 6.053.850,-), par l'émission de cinq cents (500) parts sociales de la Société, sans désignation de valeur nominale.

#### *Souscription et Paiement*

L'associée unique, représentée comme indiqué ci-avant, déclare avoir entièrement souscrit et libéré les cinq cents (500) parts sociales nouvellement émises par la Société pour la somme totale de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) par un apport autre qu'en numéraire constitué de cinq cents (500) parts sociales de ProLogis European Holdings XX S.à r.l. (les "Parts sociales"), ayant son siège social à 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.318.

Les documents justifiant de l'existence et de la valeur des Parts Sociales ont été présentés au notaire soussigné.

#### *Seconde résolution*

A la suite l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à six millions cinquante-trois mille huit cent cinquante euros (EUR 6.053.850,-) représenté par deux cent quarante-deux mille cent cinquante-quatre (242.154) parts sociales sans désignation de valeur nominale."

Les autres paragraphes de l'article 6 ainsi que les autres articles des statuts de la Société demeureront inchangés.

#### *Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge à raison des présentes sont estimés à EUR 1.200,-

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de ladite comparante a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: G. J. MEERKERK et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 février 2010. Relation: LAC/2010/7215. Reçu soixante-quinze euros (75 €)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

Référence de publication: 2010038270/123.

(100037458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

**Bellarminus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2418 Luxembourg, 2, rue de la Reine.

R.C.S. Luxembourg B 143.707.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 15 décembre 2009, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 14 janvier 2010.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2010037889/13.

(100037063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

---

**Docu Group (Lux 3) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 106.711.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 15 décembre 2009, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 14 janvier 2010.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2010037890/13.

(100037060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

---

**Docu Group (Lux 1.5) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 131.062.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 14 décembre 2009, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 13 janvier 2010.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2010037891/13.

(100037057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

---

**Goodyear, Société Anonyme.**

Siège social: L-7750 Colmar-Berg, avenue Gordon Smith.

R.C.S. Luxembourg B 4.441.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 février 2010.

Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2010037892/12.

(100036998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

---

**The "B" Partners S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 20.727.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le dix-sept février.

Par-devant Nous Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société anonyme "IFS International Financial Solutions AG", avec siège social à CH-6304 Zug, Suisse, 15, Alpentrasse, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Zug, Suisse, sous le numéro CH-170.3.030.014-2,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à L-4030 Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, pré-nommée, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la société anonyme THE "B" PARTNERS S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 20727 (la "Société"), a été constituée par acte du notaire instrumentant en date du 5 août 1983, publié au Mémorial C no 273 du 14 octobre 1983 et dont les statuts ont été modifiés la dernière fois par acte reçu par-devant le même notaire en date 27 novembre 1990, publié au Mémorial C numéro 160 du 3 avril 1991.

2) Que le capital social de la Société est fixé à deux cent cinquante mille Dollars US (USD 250.000,-), représenté par deux cent cinquante (250) actions d'une valeur nominale de mille Dollars US (USD 1.000,-) chacune.

3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule propriétaire de toutes les actions de la Société.

4) Que la partie comparante, agissant comme actionnaire unique ("l'Actionnaire Unique"), siégeant en assemblée générale extraordinaire des actionnaires modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et la mise en liquidation.

5) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que l'Actionnaire Unique déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

7) Qu'en sa qualité de liquidateur de la Société, l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

8) Que de l'accord des créanciers et de la Société, toutes les dettes ont été reprises par l'Actionnaire Unique.

9) Que l'Actionnaire Unique présente le rapport de liquidation et déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle garantira le paiement de toutes les dettes de la Société même inconnues à ce jour.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

10) Que l'Actionnaire Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation, la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 58545, et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion de la liquidation.

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, du 17 février 2010, l'Actionnaire Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à COMCOLUX S.à r.l., pré-nommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

11) Que l'Actionnaire Unique, constituée en troisième assemblée, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres titres seront annulés.

Elle constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

12) Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de la Société pour l'exécution de leurs mandats.

13) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de mille neuf cents euros (€ 1.900,-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 février 2010. Relation: EAC/2010/2104. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010038392/70.

(100038061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

---

**Asset Management Luxembourg (AML) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 103.638.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 mars 2010.

Paul BETTINGEN

Notaire

Référence de publication: 2010037893/12.

(100037124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

---

**KOCKELMANN Gilles S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-4941 Bascharage, 6, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 81.948.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2010037895/11.

(100037196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

---

**Semarket Certification Authority S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 132.166.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2010037896/11.

(100037193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

---

**Centrum Poznan S.A., Société Anonyme,  
(anc. Centrum Poznan S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 123.442.

—  
In the year two thousand and ten, on the fifteenth day of February, before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Centrum Poznan S. à r.l., a "société à responsabilité limitée", having its registered offices in L-1417 Luxembourg, at 4, rue Dicks, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 123.442, incorporated by deed of Maître Gerard LECUIT, notary residing in Luxembourg, on December 19, 2006, published in the Mémorial C, number 360 of March 13, 2007 and whose articles of association ("Articles") have not been amended since.

The meeting is presided over by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

The chairman appoints as secretary Miss Sophie HENRYON, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

The meeting elects as scrutineer Miss Claudia ROUCKERT, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

The chairman requests the notary to enact that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, which, after having been signed by the proxy holder of the represented shareholders; the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

II. The proxies of the represented shareholders, after having been signed *in varietur* by the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the attendance list, 1,000 (one thousand), representing the entire issued and paid up share capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

IV. That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

(i) Increase of the share capital of the company by an amount of EUR 81,000 (eighty one thousand euro) so as to bring it from its current amount of EUR 25,000 (twenty five thousand euro) to EUR 106,000 (one hundred and six thousand euro) by the issuance of 3,240 three thousand two hundred and forty new shares having a par value of EUR 25 (twenty five) each.

(ii) Reduction of the corporate capital to EUR 31,000, by reducing the nominal value of the 4,240 (four thousand two hundred and forty) shares in issue from EUR 25 (twenty five euro) to EUR 7.31 (seven euro and thirty one euro cents) per share, thus liberating an amount of EUR 75,000 (seventy five thousand euro) for the set-off of any losses suffered by the Company;

(iii) Redenomination of the Company's issued and paid up share capital by increasing the nominal value of the shares from EUR 7.31 (seven euro and thirty one euro cents) to EUR 25 per share and cancellation of 3,000 (three thousand) shares, so that the issued and paid up share capital of the Company shall be composed of 1,240 (one thousand two hundred and forty) shares of a nominal value of EUR 25 each;

(iv) Change of the legal form of the company, in order to transform it from a private limited liability company ("société à responsabilité limitée" - s.à r.l.) into a public company limited by shares ("société anonyme" - S.A.).

(v) Complete restatement of the Articles in order to adapt them to the new form of the company.

(vi) Resignation and discharge to the managers of the former S.à r.l.

(vii) Appointment of the members of the board of directors and of the statutory auditor of the S.A.

(viii) Various.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to increase of the share capital of the company by an amount of EUR 81,000 (eighty one thousand euro) so as to bring it from its current amount of EUR 25,000 (twenty five thousand euro) to EUR 106,000 (one hundred and six thousand euro) by the issuance of 3,240 three thousand two hundred and forty new shares having a par value of EUR 25 (twenty five) each (the "New Shares").

The New Shares have been subscribed for by Centrum Development S.à r.l. having its registered offices in L-1417 Luxembourg, at 4, rue Dicks, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 105.723

here represented by Ms Sofia Afonso-Da Chao Conde, aforementioned, by virtue of the aforementioned proxy. The New Shares have been entirely paid in by cash, evidence whereof has been given to the undersigned notary.

As a result, the share capital of the company is now set at EUR 106,000 (one hundred and six thousand euro) represented by 4,240 (four thousand two hundred and forty) shares having a par value of EUR 25 (twenty five) each.

#### *Second resolution*

The general meeting decides to reduce the share capital of the company by an amount of EUR 75,000 (seventy five thousand euro) to EUR 31,000 (thirty one thousand euro), by reducing the nominal value of the 4,240 (four thousand two hundred and forty) shares in issue from EUR 25 (twenty five euro) to EUR 7.31 (seven euro and thirty one euro cents) per share, thus liberating an amount of EUR 75,000 (seventy five thousand euro), the proceeds of which, being an amount of EUR 75,000 (seventy five thousand euro), shall be applied to set-off of the losses suffered by the Company.

#### *Third resolution*

The general meeting decides to re-denominate the Company's issued and paid up share capital by increasing the nominal value of the shares from EUR 7.31 (seven euro and thirty one euro cents) per share to EUR 25 per share and to cancel 3,000 (three thousand) shares, so that the issued and paid up share capital of the Company shall be composed of 1,240 (one thousand two hundred and forty) shares of a nominal value of EUR 25 each.

As a result, the share capital of the Company is now set at EUR 31,000 (thirty one thousand euro) represented by 1,240 (one thousand two hundred and forty) shares having a par value of EUR 25 (twenty five) each.

#### *Fourth resolution*

The general meeting decides to change the legal form of the company, in order to transform it from a private limited liability company ("société à responsabilité limitée" - s.à r.l.) into a public company limited by shares ("société anonyme" - S.A.).

In accordance with Articles 31-1 and 26-1 of the law dated August 10, 1915 concerning commercial companies, such change of form has been supervised by Grant Thornton Lux Audit S.A., an independent auditor (Réviseur d'entreprises) and its report dated February 15, 2010 concludes as follows: "Based on the work performed as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the Company after the described capital increase and subsequent reduction is not at least equal to the subscribed capital of the Company".

This report will remain here annexed, signed ne varietur by the members of the board of the meeting and the undersigned notary.

#### *Fifth resolution*

The general meeting decides to restate the Articles in order to adapt them to the new form of the company to read as follows:

### **Chapter I. Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.** There exists a Luxembourg public company limited by shares ("Société Anonyme") under the name CENTRUM POZNAN S.A. which is governed by the laws in effect and especially by the law of August 10, 1915 concerning commercial companies as amended as well as by these present Articles of Incorporation.

**Art. 2. Registered Office.** The company shall have its registered office in the City of Luxembourg.

The Board of Directors is authorized to change the address of the company within the boundaries of the municipality of the company's corporate seat.

The Board of Directors shall have the right to set up subsidiaries, agencies or branch offices either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Should any political, military, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the company's nationality which will, notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

**Art. 3. Object.** The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may in particular, directly or indirectly, acquire, transfer, administer, exploit or manage real estate or real estate rights of whatever kind in whatever country or location.



The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its own obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or part of its assets.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

It may further carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

**Art. 4. Duration.** The company is formed for an unlimited period.

## Chapter II. Capital

**Art. 5. Corporate Capital.** The subscribed corporate capital is set at EUR 31,000 (thirty one thousand euro), divided into 1,240 (one thousand two hundred and forty) registered shares with a par value of EUR 25 (twenty five) each.

Each share entitles its holder to one vote.

**Art. 6. Modification of Corporate Capital.** The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amending these Articles.

The company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by law.

**Art. 7. Shares.** The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares shall be and remain in registered form and shall be registered in the register of shareholders.

A register of shareholders shall be kept at the registered office of the company. Such register shall set forth the name of each shareholder, its residence or elected domicile, the number of shares held by it, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

The transfer of shares shall be performed by a written declaration of transfer, registered on the register of shareholders, such declaration to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore and in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in Article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by Luxembourg law.

## Chapter III. Directors, Board of Directors, Statutory Auditors

**Art. 8. Board of Directors.** The company is managed by a Board of Directors composed of at least three (3) members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

In the event of a vacancy on the Board of Directors nominated by the general meeting of shareholders because of death, retirement or otherwise, the remaining directors thus nominated may meet and elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders which will be requested to ratify such nomination.

**Art. 9. Meetings of the Board of Directors.** The Board of Directors shall appoint a chairman among its members and may choose a secretary, who need not be a member of the Board of Directors, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors. The Chairman of the Board of Directors will preside at all meetings of the Board of Directors. In his absence, the other members of the Board of Directors will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the members of the Board of Directors present or represented at such meeting.

Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all the members of the Board of Directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice.

No such written notice is required if all the members of the Board of Directors are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, of each member of the Board of Directors. Separate written



notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the company so requires. It must be convened each time two directors so request.

The Board of Directors can only validly debate and take decision if a majority of its members are present or represented by a proxy from another board member.

All decisions by the Board of Directors shall require a simple majority. In case of equal votes, the Chairman of the meeting carries the decision.

The members of the Board of Directors may cast their votes by written resolutions. They may cast their votes by letter, facsimile or e-mail, the two last ones to be confirmed by letter.

Any member of the Board of Directors may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the members of the Board of Directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Board of Directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed in writing, in case of urgency or where other exceptional circumstances so require. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) by each member of the Board of Directors. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

The minutes of the meeting of the Board of Directors shall be signed by all the members of the Board of Directors having participated in the deliberations. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two directors.

**Art. 10. General Powers of the Board of Directors.** Full and exclusive powers for the administration and management of the company are vested in the Board of Directors, which alone is competent to determine all matters not expressly reserved for the general meeting of shareholders by law or by the present Articles.

Notwithstanding the above, the decisions defined in Article 19 shall be submitted to the Supervisory Board.

**Art. 11. Delegation of Powers.** The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more persons, who will be called managing directors.

It may also commit the management of a special branch of the company to one or more persons, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

The Board of Directors is also authorized to appoint a person, either member of the Board of Directors or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the company.

**Art. 12. Representation of the company.** Towards third parties, the company is in all circumstances represented by any two members of the Board of Directors acting jointly or by the delegates of the Board of Directors acting within the limits of their powers.

**Art. 13. Supervision.** The company is supervised by one or several statutory auditors (commissaires aux comptes), shareholders or not, who are appointed, suspended and dismissed by the general meeting, which determines their number and their remuneration.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and shall be eligible for re-appointment.

#### Chapter IV. Board of Supervisory Directors

**Art. 14.** The company shall have a board of supervisory directors (the "Supervisory Board") consisting of at least two (2) persons.

**Art. 15.** Members of the Supervisory Board are appointed, suspended and dismissed by the general meeting of shareholders, which sets their term of office and their remuneration.

**Art. 16.** The Supervisory Board shall meet as often as it may deem necessary with respect to the performance of its duties. The Supervisory Board shall furthermore meet every so often as upon being called thereto by the Board of Directors of the Company.

Meetings of the Supervisory Board are called by written notice to each of the members of the Supervisory Board at least three days prior to the meeting, unless for reasons of urgency, the Supervisory Board should meet immediately in which case an oral notice will be deemed sufficient.

Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such a meeting.

Decision shall be taken by a majority of votes of the members of the Supervisory Board present or represented at such meeting. In the event the Supervisory Board is composed of an even number of members only and a dead-lock situation occurs, the resolution causing the dead-lock situation shall be submitted to the general meeting of shareholders, which shall resolve upon the matter by simple majority.

The Supervisory Board may pass resolutions in writing when expressing its approval in writing, by e-mail, facsimile, or any other similar means of communication in writing, provided that resolutions are passed unanimously. Resolutions may be passed in various counterparts, all of which shall be deemed an original, but only all of them taken together will form evidence of the passing of any resolution.

**Art. 17.** The minutes of any meeting of the Supervisory Board shall be signed by all of the members of the Supervisory Board.

**Art. 18.** The Supervisory Board supervises the affairs and the management of the Company in the broadest manner possible.

**Art. 19.** The following resolutions of the Board of Directors are subject to the approval of the Supervisory Board:

- (a) adoption of annual and long-term action plans for the Company;
- (b) acquisition and disposal by the Company of any long-term investments according to its Purpose defined in Article 3 hereof, especially in real estate activity;
- (c) creation or liquidation of Company Subsidiaries or Company branches and other organizational units within its structure;
- (d) issuing of any financial guarantees over EUR 1,000,000 (one million euro) or pledging of any assets of the Company representing a value of more than EUR 500,000 (five hundred thousand euro).

#### **Chapter V. Annual General meeting of the shareholders - Other General Meetings**

**Art. 20. Powers of the general meeting of shareholders (the "General Meeting").** The General Meeting represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to decide on the affairs of the company.

Unless otherwise provided by law, all decisions shall be taken by the simple majority of the votes cast.

**Art. 21. Place and Date of the Annual General Meeting.** The Annual General Meeting is held every year on the third Tuesday of the month of June at 3.00 p.m. at the registered office of the company or at another place to be specified in the notice convening the meeting. If such day is a legal holiday, the General Meeting will be held on the next following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Directors exceptional circumstances so require.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

**Art. 22. Other General Meetings.** Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

**Art. 23. Notice, Quorum, Convening notices, Powers of attorney and Vote.** The notice periods and quorum provided for by Luxembourg law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meeting, unless otherwise provided herein.

The Board of Directors or, as the case may be the statutory auditors may convene a General Meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month, if shareholders representing one-tenth of the capital require it in writing, with an indication of the agenda. One or more shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital may require the entry of one or more items on the agenda of any General Meeting. This request must be sent by registered mail and addressed to the Company at least 5 (five) days before the relevant General Meeting.

Convening notices for every General Meeting shall contain the agenda and shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of eight days, and eight days before the meeting, in the Official Journal (Memorial C) and in a Luxembourg newspaper.

Notices by mail shall be sent eight days before the meeting to registered shareholders, but no proof need be given that this formality has been complied with.

Where all the shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letters only. Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted in a General Meeting where at least one half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, as

the case may be, the text of those which concern the objects or the form of the Company. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Official Journal (Memorial C) and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes expressed at the relevant General Meeting. Votes relating to shares for which the shareholder does not participate in the vote or abstains from voting, casts a blank (blanc) or spoilt (nul) vote are not taken into account to calculate the majority.

The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and the bondholders, if any.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person who need not be a shareholder as its proxy in writing whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletin) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and the signature of the relevant shareholder, (ii) the indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice and (iv) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. In order to be taken into account, the original voting bulletins must be received by the Company before the relevant General Meeting.

Before commencing any deliberations, the shareholders shall elect a chairman of the General Meeting. The chairman shall appoint a secretary and the shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer form the General Meeting's bureau.

The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the bureau of the General Meeting and by any shareholder who wishes to do so.

However, in case decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the chairman of the Management Board.

#### Chapter VI. Business year, Distribution of profits

**Art. 24. Business Year.** The business year of the company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

**Art. 25. Distribution of Profits.** Every year at least five per cent (5%) of the net profits will be allocated to the legal reserve account. This allocation will be no longer necessary when and as long as such legal reserve amounts to one tenth of the capital of the company.

Subject to the paragraph above, the General Meeting determines the appropriation and distribution of net profits. In particular, the General Meeting has discretionary power to dispose of the surplus, if any. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend, transfer it to the reserve or carry it forward.

The Board of Directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

#### Chapter VII. Dissolution, Liquidation

**Art. 26. Dissolution, Liquidation.** The company may be dissolved, at any time, by a decision of the General Meeting voting with the same quorum as for the amendment of these Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidators.

#### Chapter VIII. General provision

**Art. 27. Applicable law.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law dated August 10, 1915 concerning commercial companies and amendments thereto.

##### *Sixth resolution*

The general meeting decides to approve the resignation of the managers of the S.à r.l. and to give them full discharge until today for the performance of their mandate.

##### *Seventh resolution*

The general meeting resolves to set the number of the members of the Board of Directors of the public company limited by shares (S.A.) at three (3); the number of statutory auditors (commissaires aux comptes) at one (1) and the number of supervisory directors at four (4):

*Are appointed as directors:*

- Mr Ivo Hemelraad, company director, residing professionally in L-1417 Luxembourg at 4, Rue Dicks;
- Ms Johanna Dirkje van Oort, company director, residing professionally in L-1417 Luxembourg at 4, Rue Dicks;
- Mr Frank Walenta, company director, residing professionally in in L-1417 Luxembourg at 4, Rue Dicks.

*Is appointed statutory auditor:*

- Kohnen & Associés S.à r.l., having its registered offices in L.1930 Luxembourg at 62, avenue de la Liberté, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 114.190.

*Are appointed as members of the Supervisory Board:*

- Mr Didier Lévêque, company director, residing professionally in F-75008 Paris VIII, France, at 83 rue du Faubourg St. Honore;
- Mme Odile Muracciole, company director, residing professionally in F-75008 Paris VIII, France at 83 rue du Faubourg St. Honore;
- Mme Virginie Grin, company director, residing professionally in F-75008 Paris VIII, France at 83 rue du Faubourg St. Honore;
- Mme Nathalie Boissonnas, company director, residing professionally in F-75008 Paris VIII, France at 83 rue du Faubourg St. Honore.

The mandate of the persons so appointed shall, unless terminated earlier, expire at the end of the annual ordinary General Meeting to be held in 2013.

*Statement*

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 26 of the law dated August 10,1915 concerning commercial companies and states explicitly that these conditions are fulfilled.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately two thousand five hundred euro (€ 2,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch sur Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by names, given names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary, the present original deed.

**Follows the French translation of the preceding text**

L'an deux mille dix, le quinzième jour du mois de février, par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée Centrum Poznan S.à r.l., ayant son siège social au L-1417 Luxembourg, à 4, rue Dicks, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 123.442, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Gerard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre, 2006, publié au Mémorial C, numéro 360 du 13 mars, 2007 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui après avoir été signée par le mandataire des associés représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

II. Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des associés représentés, après avoir été signées par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Qu'il appert de la liste de présence que les 1.000 (mille) parts sociales représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

#### IV. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

##### *Ordre du jour:*

(i) Augmentation de capital de la société à concurrence de EUR 81.000 (quatre-vingt-et-un mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 25.000 (vingt-cinq mille euros) à EUR 106.000 (cent six mille euros) par émission de 3.240 (trois mille deux cent quarante) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune.

(ii) Réduction de capital social de la société de EUR 75.000 (soixante quinze mille euros) pour le ramener à EUR 31,000 (trente-et-un mille euros) par la réduction de la valeur nominale des 4.240 (quatre mille deux cent quarante) parts sociales en la portant de EUR 25,- (vingt-cinq euros) à EUR 7,31 (sept euros trente-et-un cents), par apurement des pertes reportées.

(iii) Augmentation de la valeur nominale des parts sociales pour le porter de EUR 7,31 à EUR 25,- et annulation de 3.000 (trois mille) parts sociales existantes afin que le capital de la société sera de EUR 31,000 (trente-et-un mille euros), représenté par 1.240 (mille deux cent quarante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

(iv) Changement de la forme juridique de la société, pour la transformer de société à responsabilité limitée (S.à r.l.) en société anonyme (S.A.).

(v) Refonte complète des statuts de manière à les adapter à la nouvelle forme juridique de la société.

(vi) Démission et décharge aux gérants de l'ancienne société à responsabilité limitée.

(vii) Nomination des membres du conseil d'administration; du commissaire aux comptes de la société anonyme et des membres du Conseil de Surveillance de la société anonyme.

(viii) Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

##### *Première résolution*

L'Assemblée Générale décide de procéder à l'augmentation de capital de la société à concurrence de EUR 81.000 (quatre-vingt-et-un mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 25.000 (vingt-cinq mille euros) à EUR 106.000 (cent six mille euros) par émission de 3.240 (trois mille deux cent quarante) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune (les "Parts Sociales Nouvelles").

Les Parts Sociales Nouvelles ont été souscrites par Centrum Development S.à r.l. avec siège social à L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 105.723 ici représentée par Mme. Sofia Da Chao Conde, préqualifiée, en vertu de la prédite procuration. Les Parts Sociales Nouvelles ont été entièrement libérées par apport en espèces ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Par conséquent, le capital de la société est fixé à EUR 106.000 (cent six mille euros), représenté par 4.240 (quatre mille deux cent quarante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

##### *Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale décide de procéder à une réduction de capital social de la société de EUR 75.000 (soixante quinze mille euros) pour le ramener à EUR 31,000 (trente-et-un mille euros) par la réduction de la valeur nominale des 4.240 (quatre mille deux cent quarante) parts sociales en la portant de EUR 25,- (vingt-cinq euros) à EUR 7,31 (sept euros trente-et-un cents), en libérant ainsi un montant de EUR 75.000 (soixante quinze mille euros) pour l'apurement des pertes de la société reportées.

##### *Troisième résolution*

L'Assemblée Générale décide de procéder à l'augmentation de la valeur nominale des parts sociales pour le porter de EUR 7,31 à EUR 25,- et à l'annulation de 3.000 (trois mille) parts sociales existantes afin que le capital de la société sera de EUR 31,000 (trente-et-un mille euros), représenté par 1.240 (mille deux cent quarante) parts sociales d'une valeur de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Par conséquent, le capital de la société est fixé à EUR 31.000 (trente-et-un mille euros), représenté par 1.240 (mille deux cent quarante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

##### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de changer la forme juridique de la société, pour la transformer de société à responsabilité limitée (s.à r.l.) en société anonyme (S.A.).

Conformément aux articles 31-1 et 26-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ce changement de forme juridique a fait l'objet d'une vérification par Grant Thornton Lux Audit S.A., Réviseur d'Entreprises indépendant et son rapport daté du 15 février 2010 conclut comme suit: "Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur de la Société après l'augmentation et la réduction de capital décrites ne correspond pas au moins au capital souscrit de la Société".

Ce rapport après avoir été paraphé ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

### Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide de procéder à une refonte totale des statuts de manière à les adapter à la nouvelle forme juridique de la société pour leur donner la teneur suivante:

#### **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.** Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de Centrum Poznan S.A. et qui est régie par les lois applicables et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales de même que par les présents statuts.

**Art. 2. Siège social.** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le Conseil d'Administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

La société peut également par décision du Conseil d'Administration, créer, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, militaire, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le Conseil d'Administration.

**Art. 3. Object.** La Société a pour objet la prise de l'acquisitions des participations, au Luxembourg ou à l'étranger, dans toute société ou entreprise sous n'importe quelle forme, ainsi que la gestion et l'administration de ces participations. La Société peut notamment acquérir par la souscription, l'achat et l'échange ou suivant toute autre façon, tous fonds, actions, parts sociales et autres valeurs mobilières de participation, obligations, reconnaissances de dette, certificats de dépôt et autres instruments de dette et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par quelque entité privée ou publique que ce soit. Elle peut participer dans la constitution, le développement, l'administration et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut encore investir dans l'acquisition et l'administration d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle dans quelque nature ou origine que ce soit.

La société pourra notamment, de manière directe ou indirecte, acquérir, transférer ou administrer, exploiter ou gérer tous biens ou droits immobiliers quels que soient la nature, le pays ou la localisation de ces biens ou droits.

La Société peut emprunter sous toute forme sauf par émission publique. Elle peut émettre, à titre privé seulement, des bons, des obligations, des reconnaissances de dette et toute autre sorte de dette et/ou de valeur mobilière. La Société peut prêter des fonds, y compris les produits de tout emprunt et/ou les émissions des bons et obligations à ses filiales, sociétés affiliées ou à toute autre société. Elle peut également donner des garanties et accorder des suretés en faveur des tiers afin de sauvegarder ses propres obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société peut encore accorder des gages, privilèges, donner en sureté ou autrement accorder des garanties sur tout ou partie de ses biens.

La société peut d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investisseurs en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêts et autres risques.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle considérera utiles pour l'accomplissement de ses objectifs.

**Art. 4. Durée.** La société est constituée pour une durée illimitée.

#### **Titre II. Capital**

**Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à EUR 31.000 (trente-et-un mille euros) représenté par 1.240 (mille deux cent quarante) actions ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque action donne à son détenteur droit à un vote.

**Art. 6. Modification du capital social.** Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

**Art. 7. Nature des actions.** Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions seront et resteront nominatives et seront inscrites au registre des actionnaires.

Il sera tenu au siège social de la société un registre des actionnaires. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre des actions qu'il détient, le montant libéré de chaque action, les cessions d'actions et la date de ces cessions.



Les cessions d'actions seront réalisées par déclaration écrite de transfert, inscrite sur le registre des actionnaires. Cette déclaration sera datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par les personnes détentrices des pouvoirs ad hoc, ainsi que suivant les règles sur le transport des créances établies par l'art. 1690 du Code civil.

La société ne reconnaît qu'une propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires d'une action ou coupure d'action, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits y afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant, à son égard, propriétaire de l'action ou de la coupure. La même règle est applicable en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-proprétaire ou entre un débiteur sur gages et un créancier gagiste.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

### **Titre III. Administration, Direction, Surveillance**

**Art. 8. Conseil d'administration.** La société est administrée par un conseil d'administration ("Conseil d'Administration") composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur nommé par l'Assemblée Générale pour cause de décès, de démission ou toute autre raison, les administrateurs restants ainsi nommés peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

**Art. 9. Réunions du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président et peut choisir une secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées générales des actionnaires. Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du Conseil d'Administration. En son absence l'Assemblée Générale ou le Conseil d'Administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés en bref dans l'avis de convocation.

Avis écrit ne sera pas nécessaire le cas échéant ou tous les membres du Conseil d'Administration sont présent ou représentés pendant et s'ils déclarent être dûment informés et connaître l'ordre du jour de la réunion. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique (qui est valide sous les lois luxembourgeoises) ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par une procuration d'un autre membre du conseil.

Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire écrite. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur ou e-mail, le dernier étant à confirmer par écrit.

Chaque administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire où (i) toutes les membres du Conseil d'Administration prenant part à cette réunion peuvent être identifiées; (ii) toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres et peuvent s'en parler; (iii) la transmission de cette réunion est permanente et (iv) le Conseil d'Administration peut délibérer d'une manière propre et la participation à cette réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Nonobstant ce qui précède, le Conseil d'Administration pourra en cas d'urgence ou quand circonstances exceptionnelles le demanderont, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. La date de cette résolution sera la date de la dernière signature.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux administrateurs.

**Art. 10. Pouvoirs généraux du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'Assemblée Générale.

Nonobstant ce qui précède, les résolutions de l'article 19 sont à soumettre au conseil de surveillance.



**Art. 11. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de telle branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé de nommer toute personne, membre du Conseil d'Administration ou non, pour agir en matière des affaires spécifiques à chaque niveau de la société.

**Art. 12. Représentation de la société.** Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée par deux administrateurs agissant conjoints, ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

**Art. 13. Surveillance.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés, suspendus et démissionnés par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire(s) est fixée par l'Assemblée Générale et ne pourra cependant dépasser six années et chaque mandat sera éligible pour renouvellement.

#### **Titre IV. Conseil de surveillance**

**Art. 14.** La société est supervisée par un conseil de surveillance (le "Conseil de Surveillance") composé de deux (2) membres au moins.

**Art. 15.** Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés, suspendus et renvoyés par l'Assemblée Générale qui fixe la durée du mandat, leur nombre et leur rémunération.

**Art. 16.** Le Conseil de Surveillance se réunira autant qu'il estime nécessaire à l'égard de l'exécution de sa mission. Pour le surplus, le Conseil de Surveillance se réunira autant qu'il sera appelé à le faire par le Conseil d'administration de la Société.

Le Conseil de Surveillance sera convoqué par écrit adressé à chaque membre au moins trois jours avant la réunion, sauf si, pour des raisons d'urgence, le Conseil de Surveillance devra se réunir immédiatement auquel cas une convocation verbale sera réputée suffisante.

Chaque membre de Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre. La participation à cette réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Les décisions seront prises par majorité des votes des membres présents ou représentés lors de la réunion. Au cas où le Conseil de Surveillance est composé des membres au nombre pair et dans une situation de blocage, la résolution provoquant le blocage sera soumise à l'assemblée générale des actionnaires laquelle décidera par simple majorité.

Le Conseil de Surveillance pourra prendre des résolutions circulaires en exprimant son approbation au moyen d'un écrit, par courrier électronique, télécopie ou par tout autre moyen de communication écrite, pourvu que les décisions seront prises à l'unanimité. Les résolutions pourront être prises en plusieurs parties, chaque partie sera réputée constituer un original, mais le tout ensemble constituera la preuve de la décision intervenue.

**Art. 17.** Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance sont signés par tous les membres présents aux séances.

**Art. 18.** Le Conseil de Surveillance surveille les affaires et l'administration de la Société dans une manière la plus large que possible.

**Art. 19.** Les résolutions suivantes du conseil d'administration sont soumises à l'approbation du Conseil de Surveillance:

- (a) L'adoption d'un plan d'action annuel et au long terme pour la Société;
- (b) L'acquisition et la cession par la Société des investissements à long terme selon son Objet Social tel que défini à l'article 3, notamment dans l'activité immobilière;
- (c) La constitution ou la liquidation des filiales ou des succursales de la Société et d'autres unités organisationnelles dans sa structure;
- (d) L'émission des garanties financières de plus de EUR 1.000.000 (un million d'euro) ou le nantissement des actifs de la Société représentant une valeur supérieure à EUR 500.000 (cinq cent mille euro).

#### **Titre V. Assemblée générale**

**Art. 20. Pouvoirs de l'Assemblée Générale ("l'Assemblée Générale").** L'Assemblée Générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

**Art. 21. Endroit et Date de l'Assemblée Générale ordinaire.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit chaque année le troisième mardi du mois de juin à 15.00 heures au siège social de la société ou à tout autre endroit à spécifier dans l'avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale annuelle peut prendre place à l'étranger quand il y a des circonstances exceptionnelles, qui, selon le jugement du Conseil d'Administration, le demandent.

Chaque actionnaire peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire où (i) toutes les actionnaires prenant part à cette réunion peuvent être identifiées; (ii) toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres et peuvent s'en parler; (iii) la transmission de cette réunion est permanente et (iv) l'Assemblée Générale peut délibérer d'une manière propre et la participation à cette réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

**Art. 22. Autres assemblées générales.** Le Conseil d'Administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant un dixième (1/10) du capital social.

**Art. 23. Notice, Quorum, Convocations, Pouvoirs et Votes.** Les délais et quorum requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Le Conseil d'Administration ainsi que les commissaires sont en droit de convoquer l'Assemblée Générale. Ils sont obligés de la convoquer de façon qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le cinquième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour. Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins le dixième du capital social peuvent requérir que un ou plusieurs affaires sont ajoutées à l'ordre du jour. Une requête pour ajouter des affaires additionnelles à l'ordre du jour sont à adresser par lettre recommandée à la société au moins cinq (5) jours avant que l'Assemblée Générale prendra place.

Les convocations pour toute Assemblée Générale contiennent l'ordre du jour et sont faites par des annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle au moins et huit jours avant l'assemblée, dans le Mémorial et dans un journal de Luxembourg.

Des lettres missives seront adressées, huit jours avant l'assemblée, aux actionnaires en nom, mais sans qu'il doive être justifié de l'accomplissement de cette formalité.

Quand toutes les actions sont nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettres recommandées.

Toute action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

L'Assemblée Générale ne délibère valablement que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée, dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés. Des votes attachés aux actions pour lesquelles l'actionnaire ne participe pas ou s'abstienne seront considérés comme blancs ou nuls et ne seront pas pris en compte pour le calcul de la majorité.

Néanmoins le changement de la nationalité de la société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et des obligataires.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication une autre personne comme son mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur des résolutions soumises à l'Assemblée Générales à condition que les bulletins de vote écrits incluent (i) le nom, prénom, adresse et la signature de l'actionnaire concerné, (ii) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exécute ce droit, (iii) l'agenda tel qu'énoncé dans la convocation et (iv) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque point à l'agenda. Afin d'être prise en compte, les bulletins de vote originaux devront être reçus par la Société avant l'Assemblée Générale concernée.

Avant commencer les délibérations, les actionnaires choisissent parmi eux le président de l'Assemblée Générale. Le président choisit la secrétaire et les actionnaires choisissent le scrutateur. Le président, la secrétaire et le scrutateur formeront le bureau de l'Assemblée Générale

Les procès-verbaux de l'Assemblée Générale sont consignés dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent.

Les copies à délivrer aux tiers sont certifiées conformes à l'original, des copies ou extraits pour se présenter à la cour ou d'ailleurs devront signées par le président du Conseil d'Administration.

## **Titre VI. Exercice social - Distribution des Bénéfices**

**Art. 24. L'Année Sociale.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 25.** Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Après dotation à la réserve légale, l'Assemblée Générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

## **Titre VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 26. Dissolution, Liquidation.** La Société peut à tout moment être dissoute par décision de l'Assemblée Générale, sur base du même quorum que prévu en cas de modification des présents statuts.

En cas de la liquidation de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'Assemblée Générale qui décide de la liquidation et qui déterminera également leurs pouvoirs et rémunérations.

## **Titre VIII. Dispositions Finales**

**Art. 27. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents statuts, il est fait référence à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales."

### *Sixième résolution*

L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission des gérants de la société à responsabilité limitée et de leur donner entière décharge pour l'accomplissement de leur mandat à la date de ce jour.

### *Septième résolution*

L'Assemblée Générale décide de fixer le nombre des administrateurs de la société anonyme (S.A.) à trois (3); et celui des commissaires aux comptes à un (1) et le nombre des membres de Conseil de Surveillance à quatre (4).

#### *Sont nommés administrateurs:*

- Mr Ivo Hemelraad, directeur de sociétés, demeurant professionnellement au L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks;
- Ms Johanna Dirkje van Oort, directrice de sociétés, demeurant professionnellement au L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks;
- Mr Frank Walenta, directeur de sociétés, demeurant professionnellement au L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

#### *Est nommé commissaire aux comptes:*

- Kohnen & Associés S.à r.l., ayant son siège au L-1930 Luxembourg, à 62, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B114190.

#### *Sont nommés membres de Conseil de Surveillance:*

- Mr Didier Lévêque, directeur de sociétés, demeurant professionnellement au F-75008 Paris VIII, France, à 83 rue du Faubourg St. Honoré; and
- Mme Odile Muracciole, directrice de sociétés, demeurant professionnellement au F-75008 Paris VIII, France, à 83 rue du Faubourg St. Honoré;
- Mme Virginie Grin, directrice de sociétés, demeurant professionnellement au F-75008 Paris VIII, France, à 83 rue du Faubourg St. Honoré;
- Mme Nathalie Boissonnas, directrice de sociétés, demeurant professionnellement au F-75008 Paris VIII, France, à 83 rue du Faubourg St. Honoré.

Leurs mandats prendront fin, entant que pas être terminé antérieur, lors de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle à tenir en 2013.

### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille cinq cents euros (€ 2.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch sur Alzette, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 février 2010. Relation: EAC/2010/2295. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur, (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010038314/722.

(100037073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

---

**SeMarket International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 115.816.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2010037897/11.

(100037189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

---

**AdriaMedic S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-4384 Ehlerange, 19, ZARE Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 108.893.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2010037898/11.

(100037187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

---

**Lux Inter-Solar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.668.

*Extrait de la résolution de l'Associé Unique en date du 19 février 2010*

Il résulte de la résolution prise par l'associé unique en date du 19 février 2010 que:

1. la démission de Messieurs Fabio GASPERONI et Julien BELLONY est acceptée;

2. la nomination de:

- Monsieur Andréa VALLABH, né le 13 décembre 1987 à Guggisberg (Suisse), demeurant professionnellement au 4, chemin de Fontenailles à CH-1156 Gland (Suisse); et de

- Monsieur Philippe STOCK, employé privé, né le 10 septembre 1960 à Gosselies (Belgique), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), est acceptée en remplacement des gérants démissionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait certifié conforme  
SGG S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2010038142/21.

(100036918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

**OUTOX International S.A., Société Anonyme,  
(anc. Pactasunt S.A.).**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 135.262.

L'an deux mille dix le douze février.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant le dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Pactasunt S.A." (R.C.S. Luxembourg numéro B 135.262) (ci-après, la "Société"), ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, prénommée, en date du 19 décembre 2007, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 346 du 9 février 2008, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est présidée par Monsieur Maurice PENARUIZ, chef d'entreprise, demeurant à Paris.

Le président désigne comme secrétaire Madame Maëlle LENAERS, licenciée en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Stéphane BROUSSAUD, dirigeant d'entreprises, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il apparaît de cette liste de présence que toutes les TROIS CENT DIX (310) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires déclarent avoir parfaite connaissance.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Changement de la dénomination sociale de la Société et modification subséquente de l'article 1 des statuts;

2. Changement de l'objet social de la Société et modification subséquente de l'article 4 des statuts;

3. Augmentation du capital de la Société à concurrence de DEUX CENT CINQUANTE-NEUF MILLE EUROS (EUR 259.000,-) pour le porter de son montant actuel de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) à DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE EUROS (EUR 290.000,-) par l'émission de DEUX MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX (2.590) actions nouvelles de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune, à libérer partiellement en espèces et partiellement par apport en nature.

4. Modification de l'article 5 des statuts.

5. Suppression du dernier alinéa de l'article 6 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale de la Société de "Pactasunt S.A." à "OUTOX International S.A." et, par conséquent, de modifier l'article 1 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de OUTOX International S.A."

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts quant à son objet pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion, la mise en valeur directement ou indirectement ainsi que la cession de brevets, formules secrètes, marques, licences, droits relatifs aux noms de domaine et, d'une manière générale, de tous droits relatifs à la propriété intellectuelle et industrielle.

La société a également pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra en outre effectuer toutes prestations de services à destination des sociétés ou entreprises dans lesquelles elle aura pris des participations, principalement les prestations et services en rapport avec les activités de ces sociétés ou entreprises.

La Société peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou qui sont de nature à en favoriser l'extension et le développement."

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de DEUX CENT CINQUANTE-NEUF MILLE EUROS (EUR 259.000,-) pour le porter de son montant actuel de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) à DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE EUROS (EUR 290.000,-) par l'émission de DEUX MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX (2.590) actions nouvelles de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des DEUX MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX (2.590) actions nouvelles l'actionnaire unique la société Beverages Luxembourg Holding, ayant son siège à L-1330 Luxembourg, 46, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, à raison de MILLE CENT QUATRE-VINGT-DIX (1.190) actions nouvelles et Monsieur Marc SMAELE, demeurant à Louizastraat 38, 2000 Anvers, Belgique, à raison de MILLE QUATRE CENTS (1.400) actions nouvelles.

#### *Souscription et libération*

La société Beverages Luxembourg Holding, prédésignée, ici représentée par son administrateur actuellement en fonction Monsieur Maurice PENARUIZ, prénommé,

déclare souscrire aux MILLE CENT QUATRE-VINGT-DIX (1.190) actions nouvelles et les libérer par versement en espèces de sorte que la Société à dès à présent à sa libre disposition la somme de CENT DIX-NEUF MILLE EUROS (EUR 119.000,-) ce dont a été justifié au notaire instrumentant.

Est ensuite intervenu Monsieur Stéphane BROUSSAUD, prénommé, agissant au nom et pour le compte de Monsieur Marc SMAELE, prénommé, en vertu d'une procuration lui délivrée ci-annexée,

après avoir pris connaissance de tout ce qui précède par la lecture lui en faite par le notaire instrumentant et après avoir déclaré avoir parfaite connaissance des statuts de la société et être dûment mandaté aux fins des présentes, a requis le notaire instrumentant de documenter qu'au nom et pour compte de Monsieur Marc SMAELE, prénommé, il souscrit à CENT QUARANTE MILLE EUROS (EUR 140.000,-), divisé en MILLE QUATRE CENTS (1.400) actions nouvellement émises d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune et qu'en cette qualité, il libère cette souscription à due concurrence par compensation, moyennant apport d'une créance certaine, liquide et exigible existant à charge de la société et au profit de son mandant.

Il a été justifié au notaire instrumentant de l'existence de la créance dont s'agit par un rapport établi par Callens, Pirenne, Theunissen & C° S.à r.l., réviseurs d'entreprises, avec siège social à Luxembourg, en date du 12 février 2010, qui conclut inter alia comme suit:

"Nous constatons l'existence et la valeur de la créance sur base du contrat de cession et validons qu'elle peut être apportée au capital de la société à une valeur de CENT QUARANTE MILLE (140.000,-) euros contre l'émission de MILLE QUATRE CENTS (1.400) nouvelles actions.

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie."

Ce rapport, ainsi que la procuration, après avoir été signés ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE EUROS (EUR 290.000,-) divisé en DEUX MILLE NEUF CENTS (2.900) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix de(s) actionnaire(s).

La Société pourra racheter ses actions lorsque le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique considérera le rachat dans l'intérêt de la Société conformément aux conditions qu'il aura fixées et dans les limites imposées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses Actions, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique en vue du rachat de ses actions par la Société.

Les actions rachetées par la Société continueront d'exister sans droit de vote, ni droit aux dividendes, ni au boni de liquidation.



Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises."

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de supprimer le dernier alinéa de l'article 6 des statuts.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 2.200,

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en français suivi d'une version anglaise. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

**Suit la version anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and ten, on the twelfth day of February.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HEL-LINCKX, notary, residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of "Pactasunt S.A.", (R.C.S. Luxembourg, section B number 135.262), (hereinafter, the "Corporation"), having its registered office in L-1330 Luxembourg, 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, on 19 December 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 346 of 9 February 2008, the articles of which have not been amended since.

The meeting is presided over by Mr. Maurice PENARUIZ, chef d'entreprise, residing in Paris.

The chairman appoints as secretary Mrs. Maëlle LENAERS, licenciée en droit, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr. Stéphane BROUSSAUD, dirigeant d'entreprises, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- As it appears from the attendance list, all the THREE HUNDRED AND TEN (310) shares are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders declare having had full prior knowledge.

III.- That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

1.- Amendment of the company's name and subsequent amendment of article 1 of the articles of incorporation;

2.- Amendment of the corporate object of the Corporation and subsequent amendment of Article 4 of the articles of incorporation;

3.- Increase of the capital of the Corporation to the extent of TWO HUNDRED AND FIFTY-NINE THOUSAND EURO (EUR 259,000.-) so as to raise it from its present amount of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (EUR 31,000.-) up to TWO HUNDRED AND NINETY THOUSAND EURO (EUR 290,000.-) by the creation of TWO THOUSAND FIVE HUNDRED AND NINETY (2,590) new shares of ONE HUNDRED EURO (EUR 100.-) to be paid in by payment in cash and by contribution in kind.

4.- Amendment of Article 5 of the articles of incorporation.

5.- Suppression of the last paragraph of article 6 of the articles of incorporation.

After the foregoing has been approved by the meeting, the same unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to change the company's name from "Pactasunt S.A." in "OUTOX International S.A." and to amend article 1 of the articles of incorporation so as to read as follows:

" **Art. 1.** There exists a "société anonyme" under the name of OUTOX International S.A."

*Second resolution*

The meeting decides to amend article 4 of the articles of incorporation so as to read henceforth as follows:

" **Art. 4.** The Corporate object of the Company is the acquisition, holding, management, and development directly or indirectly as well as the transfer of patents, secret method, trademarks, licenses, rights related to domains names, and, in a general way, of all rights related to intellectual and industrial property.

The Company can take participations in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, as well as administration, management, control and development of these participations.

The Company can also provide all services to companies or business in which it holds participations, mostly the services related to the activities of these companies or business.

The Company can carry out all trading, industrial, financial, immovable or movable transactions related directly or indirectly to its corporate object or transactions aimed to promote development or develop its corporate object."

#### *Third resolution*

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of TWO HUNDRED AND FIFTY-NINE THOUSAND EURO (EUR 259,000.-) so as to raise it from its present amount of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (EUR 31,000.-) up to TWO HUNDRED AND NINETY THOUSAND EURO (EUR 290,000.-) by the creation of TWO THOUSAND FIVE HUNDRED AND NINETY (2,590) new shares of ONE HUNDRED EURO (EUR 100.-) each.

The meeting, decides to admit to the subscription of the TWO THOUSAND FIVE HUNDRED AND NINETY (2,590) new shares the sole shareholder the company BEVERAGES LUXEMBOURG HOLDING, having its registered office at L-1330 Luxembourg, 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, to the extent of ONE THOUSAND ONE HUNDRED AND NINETY (1,190) new shares and Mr. Marc SMAELE, residing at Louizastraat 38, 2000 Antwerpen, Belgium, to the extent of ONE THOUSAND FOUR HUNDRED (1,400) new shares.

#### *Subscription - Payment*

The company BEVERAGES LUXEMBOURG HOLDING, prenamed, here represented by its director Mr. Maurice PENARUIZ, prenamed, declares to subscribe to the ONE THOUSAND ONE HUNDRED AND NINETEEN (1,119) new shares and to have them fully paid up by payment in cash, so that the amount of ONE HUNDRED AND NINETEEN THOUSAND EURO (EUR 119,000.-) is as now available to the Corporation as has been justified to the undersigned notary.

Then here intervenes Mr. Stephane BROUSSAUD, prenamed, acting in the name and on behalf of Mr. Marc SMAELE, prenamed, by virtue of a proxy given here attached,

after having taken notice of the foregoing by the lecture made to him by the undersigned notary, and after having declared having perfect knowledge of the articles of incorporation of the company and after being duly charged for the present has required the undersigned notary to state that in the name and on behalf of Mr. Marc SMAELE, prenamed, he subscribes the amount of ONE HUNDRED AND FORTY THOUSAND EUROS (EUR 140,000.-) divided into ONE THOUSAND FOUR HUNDRED (1,400) newly issued shares of ONE HUNDRED EURO (EUR 100.-) each, and as described here above, he liberates this subscription by compensation, by means of a certain liquid and due claim existing on the debit of the company and in favour of his mandatory.

The existence of said claim has been justified to the undersigned notary by a report of Callens, Pirenne, Theunissen & C° S.à r.l., réviseurs d'entreprises, with registered office in Luxembourg, on February 12, 2010, which concludes as follows:

"Nous constatons l'existence et la valeur de la créance sur base du contrat de cession et validons qu'elle peut être apportée au capital de la société à une valeur de CENT QUARANTE MILLE (140.000.-) euros contre l'émission de MILLE QUATRE CENTS (1.400) nouvelles actions.

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie."

This report, as well as the proxy, signed ne varietur by all the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to this deed to be filed with the registration authorities.

#### *Fourth resolution*

The meeting decides to amend article 5 of the articles of incorporation so as to read henceforth as follows:

**Art. 5.** The Company's issued share capital is set at TWO HUNDRED AND NINETY THOUSAND EURO (EUR 290,000.-), represented by TWO THOUSAND NINE HUNDRED (2,900.-) shares with a nominal value of ONE HUNDRED EURO (EUR 100.-) each.

The shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The shares may be in registered or bearer form at the option of the shareholder.

The Company may redeem its shares whenever the Board of Directors or the Sole Director considers this to be in the best interest of the Company, subject to the terms and conditions it shall determine in accordance with article 49-8 of the Law of 10 August 1915 on Commercial Companies. The Board of Directors or the Sole Director may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the Company as issue premiums on the issue and sale of its Shares,

which reserves or paid in surplus may be used by the Board of Directors to provide for the payment for any Shares which the Company may redeem in accordance with these articles of association.

Shares redeemed by the Company shall remain in existence but shall not have any voting rights or any right to participate in any dividends declared by the Company or in any distribution paid upon the liquidation or winding up of the Company.

The share capital of the Company may be increased or reduced in compliance with the legal requirements."

*Fifth resolution*

The meeting decides to suppress the last paragraph in article 6 of the articles of incorporation.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 2,200.-.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English text, the French version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: M. PENARUIZ, M. LENAERS, S. BROUSSARD et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 février 2010. Relation: LAC/2010/7972. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2010.

Référence de publication: 2010038539/239.

(100037852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

---

**STM Citadel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 147.824.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

*Notaire*

Référence de publication: 2010037899/11.

(100037183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

---

**Sibafo Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8443 Steinfort, 12, Square Général Patton.

R.C.S. Luxembourg B 114.272.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

*Notaire*

Référence de publication: 2010037900/11.

(100037170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

---

## **Cercles des Jeunes Mertert-Wasserbillig a.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-6673 Mertert, 12, Cité Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg F 8.279.

### — STATUTS

Entre les soussignés membres fondateurs:

Franco Claude, étudiant, 77, route de Luxembourg, L-6450 Echternach

Minden, Christoph, technicien, 23, cité Pierre Frieden, L-6673 Mertert

Schmitt, Laurent, étudiant, 23, cité Pierre Frieden, L-6673 Mertert

Weicker Jenny, employé de l'état, 4, rue Jean-Pierre Beckius, L-6671 Mertert

Et ceux qui seront admis par la suite, une association sans but lucratif est créée, régie par les présents statuts et par la loi du 21. Avril 1928 (modifiée par les lois du 22 février 1984 et du 4 mars 1994) sur les associations et les fondations sans but lucratif.

### **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège, Durée, Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association sans but lucratif est constituée sous le nom de "Cercles des Jeunes Mertert-Wasserbillig a.s.b.l." désignée ci-après par le terme "l'association". L'association est constituée pour une durée illimitée et son siège est fixé à 12, cité Pierre Frieden, L-6673 Mertert. Pour atteindre ces objectifs l'association pourra se rallier à des associations nationales ou internationales.

**Art. 2.** L'association a pour objet:

- Maintenir le contact entre les jeunes
- Organiser des réunions régulièrement dans notre local
- Organiser et promouvoir des activités de toute sorte
- Pratiquer le contact avec d'autres clubs des jeunes

### **Titre II. Composition, Admission, Exclusion, Démission, Cotisation**

**Art. 3.** L'association se compose de membres actifs.

**Art. 4.** Peut devenir membre actif de l'association toute personne qui est âgée à 15 ans, qui paie sa cotisation de membre actif et qui s'engage à respecter les buts de l'association et à travailler à leur réalisation. Seuls les membres actifs ont droit de vote à l'assemblée général.

Le nombre de membres actifs ne peut être inférieur à trois.

**Art. 5.** L'association peut admettre des délégués d'organisations associée, ayant le statut d'observateur à l'assemblée générale.

**Art. 6.** L'admission d'un membre actif ou d'une organisation associée se fait avec l'accord majoritaire du conseil d'administration. La cotisation annuelle est fixée par le conseil d'administration. La cotisation annuelle pour membres actifs est fixée à minimum 5 Euro et ne pourra pas dépasser 25 Euro.

**Art. 7.** Tout membre actif et toute organisation associée peut démissionner en adressant sa démission écrite au conseil d'administration. En outre le conseil d'administration a le droit de prononcer l'exclusion de tout membre qui ne paie pas sa cotisation ou qui ne respecte pas les objets et les règlements de l'association. Toutefois le membre expulsé a la possibilité de recours à l'assemblée générale suivante. Toute décision d'exclusion requiert une majorité de deux tiers des voix.

**Art. 8.** Un membre démissionnaire ou démissionné n'a aucun droit sur le fonds social et ne peut réclamer le remboursement de cotisation versées.

**Art. 9.** La qualité de membre se perd par son mariage ou par son 35<sup>iem</sup> anniversaire.

### **Titre III. Administration**

**Art. 10.** L'association est administrée par le conseil d'administration, respectivement par l'assemblée générale.

**Art. 11.** Les articles 4 et 12 de la loi du 21 avril 1928 (modifiée par les lois du 22 février 1984 et du 4 mars 1994) régissent les attributions de l'assemblée générale. Les articles 5 et 6 de la loi précitée régissent la convocation aux assemblées générales.

Cette convocation sera fait par le président du conseil d'administration est sera envoyée aux membres actifs par avis postal ou par courrier électronique quinze jour au moins à l'avance.

La convocation contiendra l'ordre du jour. L'assemblée générale ne peut délibérer que sur les points inscrits à l'ordre du jour de celle-ci, sauf urgence admise à la majorité des deux tiers des voix. Tout associé peut se faire représenter à

l'assemblée par un autre membre ayant pour lui droit de vote. Chaque membre ne peut être porteur que d'une seule procuration.

**Art. 12.** Le conseil d'administration fixe chaque année avant fin mars la date de l'assemblée générale ordinaire, à l'ordre du jour de laquelle figurent, conformément au deuxième alinéa de l'art. 14 de la loi précitée, l'approbation du compte de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

L'assemblée procède à l'examen des comptes des recettes et des dépenses effectuées pendant l'exercice écoulé et prévues pour le suivant. Après l'approbation des comptes, l'assemblée se prononce par un vote spécial sur la décharge des administrateurs, qui ne sont pas membres du conseil d'administration.

**Art. 13.** L'exercice financier commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 3<sup>iem</sup> décembre de la même année. Chaque année une liste actualisée indiquant, par ordre alphabétique, les noms, prénoms, demeures et nationalités des membres de l'association sera déposée avant fin mars auprès du greffe du tribunal civil du siège de l'association.

**Art. 14.** L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou par celui qui le remplace. Les délibérations des assemblées générales sont réglées par les arts. 7 et 8 de la loi du 21. Avril 1928 (modifiée par les lois du 22 février 1984 et du 4 mars 1994), notamment pour tout ce qui concerne les modifications des statuts. En cas de partage des voix, celle du président ou de celui qui le remplace est prépondérante.

**Art. 15.** Une délibération de l'assemblée générale est indispensable pour:

- a) toute modification des statuts;
- b) la nomination et la révocation des administrateurs;
- c) l'approbation des budgets et des comptes;
- d) la nomination et révocation de deux commissaires aux comptes;
- e) la décharge de la gestion des administrateurs;
- f) la dissolution de l'association.

**Art. 16.** Les résolutions de l'assemblée générale dont la loi ne prescrit pas la publication au Mémorial, sont consignées dans un rapport, signé par le président et le secrétaire et conservées au siège de l'association où tous les associés peuvent en prendre connaissance.

**Art. 17.** L'association est dirigée par un conseil d'administration de 3 membres au moins et 11 membres au plus. Les membres du conseil d'administration sont le ou la président(e), le ou la vice-président(e), le ou la secrétaire et le ou la responsable des finances et les membres ordinaires. Les membres du conseil d'administration sont désignés chaque année par l'assemblée générale en session ordinaire. Les fonctions au sein du conseil d'administration seront fixées lors de la première réunion du conseil d'administration après l'assemblée générale.

**Art. 18.** Le conseil d'administration s'occupe de la gestion de l'association et de toutes les activités qui ne relèvent pas de la compétence spéciale de l'assemblée générale. Il peut, sous sa responsabilité, déléguer des pouvoirs spéciaux et déterminés à un ou plusieurs de ses membres.

**Art. 19.** Le conseil se réunit sur convocation de son président ou à la demande de trois administrateurs. Le président dirige les séances du conseil d'administration. En cas d'empêchement, il est remplacé par le vice-président ou par un autre membre du conseil d'administration. Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si trois membres au moins sont présents. Les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents. En cas d'égalité des suffrages exprimés, la voix du président ou de son remplaçant est prépondérante.

**Art. 20.** Les fonctions des membres au conseil d'administration sont gratuites. Toutefois, le conseil d'administration pourra rembourser ses membres les frais occasionnés par leur activités.

**Art. 21.** Le/ la responsable des finances ne peut dépenser que l'argent dont il/elle dispose.

#### **Titre IV. Dispositions finales**

**Art. 22.** En cas de dissolution de l'association, la liquidation est faite par le conseil d'administration en fonction. L'actif net est attribué au fond social de la commune-siège.

**Art. 23.** Pour tout ce qui n'est pas autrement réglementé par les présentes statuts, il est renvoyé à la loi du 21. Avril 1928 (modifiée par les lois du 22 février 1984 et du 4 mars 1994) sur les associations sans but lucratif.

Ainsi fait à Mertert, le 12 mars 2010.

Signatures

*Les membres fondateurs*

Référence de publication: 2010039232/103.

(100038494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

---

**Borncards S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 140.308.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010037954/12.

(100037129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

---

**BlackRock Operations (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 975.550,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 50.692.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BlackRock Operations (Luxembourg) S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010037955/12.

(100036924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

---

**Crocusa Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 82.314.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 8 mars 2010.

Référence de publication: 2010037953/10.

(100037531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

---

**Crocusa Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 82.314.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 8 mars 2010.

Référence de publication: 2010037952/10.

(100037515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

---

**F-Med S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 124.593.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2010.

SG AUDIT SARL.

Référence de publication: 2010037950/10.

(100037546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

---